

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Vereinsnachrichten: Société des officiers suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'écart moyen, ce qui amène l'auteur à la conclusion très-instructive que : « dans ces conditions et, *a fortiori* si les écarts « étaient plus considérables, il faudrait diriger le tir sur le cen- « tre de l'ouvrage et non sur chaque puits isolément ; qu'en « outre, si le tir est exécuté par plusieurs pièces, il ne faudra « pas assigner à chacune un but particulier, qu'elles devront « toutes tirer sur le point central. De là encore cette conséquence « d'un autre ordre, c'est qu'il ne faudra pas beaucoup plus de « projectiles pour éteindre le feu de toute la batterie que pour « éteindre celui d'un puits construit isolément, attendu que le « cas le plus probable est que les projectiles heureux seront ré- « partis dans chaque puits proportionnellement à sa probabilité « respective. »

L'ouvrage traite encore quelques autres questions, ainsi : l'étude de la probabilité d'atteindre un navire marchant obliquement par rapport à la ligne de tir ; énoncé d'une expression approchée de la surface et du solide de probabilité ; considérations sur l'erreur qui résulte de l'emploi d'une ligne droite dans les recherches de probabilité, etc., etc.

Le livre de M. Bréger vaut la peine d'être lu par les officiers d'artillerie qui s'intéressent aux questions de tir ; l'auteur s'est attaché à rendre facile à saisir un sujet très-abstrait en lui-même, et il a pensé qu'en développant la conception de la substitution de la ligne droite à la courbe représentative des écarts, « on pourrait « rendre l'étude de la probabilité du tir abordable à un plus « grand nombre d'individus, au moins dans ce qu'elle a d'es- « sentiel. »

Paris, le 24 décembre 1877.

A. v. M.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES.

Section vaudoise.

Le comité nous communique les sujets ci-après de concours qu'il a choisis pour l'année 1878 :

I. *Des retranchements et fortifications de campagne* ; leurs profils les plus pratiques et les plus usités, leur importance et leur emploi dans notre pays ; possibilité et nécessité d'y exercer pratiquement nos troupes.

II. *Etude de l'emploi combiné des trois armes.* Conduite d'une reconnaissance composée d'un bataillon d'infanterie, d'un escadron de cavalerie et d'une section d'artillerie sur un terrain réel ou fictif au choix. But de la reconnaissance, organisation, dispositions pour la marche, rencontre avec l'ennemi, disposition de combat avec croquis à l'échelle minimum de $\frac{1}{10000}$, retraite.

Les travaux qui seront représentés avant le 30 avril 1878 seront soumis à un Jury à la disposition duquel le comité mettra une somme de 100 fr. pour prix.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Comité de la Section vaudoise :

Le Secrétaire, E. DUTOIT, 1^{er} lieutenant.

Société fédérale des carabiniers.

Des circulaires qui viennent d'être émises par le Comité de cette so-

ciété nous informent que l'assemblée générale qui a eu lieu le 4 novembre écoulé, à Olten, où le cinquième de tous les officiers de carabiniers étaient présents et toutes les sections de bataillons représentées, s'est occupée entr'autres longuement de la question importante du mode de recrutement des carabiniers.

On sait que ce mode, prescrit par l'ordonnance fédérale du 1^{er} mars 1876, soulève des critiques à divers points de vue, et surtout à celui des économies à réaliser sur l'uniforme des carabiniers. Les uns voudraient revenir au recrutement des carabiniers comme des armes spéciales, en rejetant plus tard dans l'infanterie les recrues qui montreraient une inaptitude qui n'aurait pas été reconnue assez tôt. D'autres voudraient maintenir le système actuel, de choisir les carabiniers au milieu des écoles de recrues d'infanterie, parmi les meilleurs tireurs et les hommes les plus agiles, en leur donnant la même tenue bleue qu'à l'infanterie, avec quelques petites distinctions de plus, soit en passepoils à la tunique, soit à la coiffure ou aux boutons. D'autres enfin veulent maintenir l'uniforme vert traditionnel. C'est dans ce dernier sens que l'assemblée générale d'Olten s'est prononcée, en décidant aussi, pour tenir compte des exigences des économies, que le port de la tunique serait interdit à toutes les recrues d'infanterie avant le recrutement des carabiniers.

Cette assemblée a décidé encore de demander à l'autorité fédérale la participation de tous les sous-officiers aux cours de répétitions.

Les sujets de concours, décidés dans cette circonstance, ont déjà été publiés par la *Revue militaire suisse*, mais il est bon de les répéter d'après l'avis officiel ci-dessous du Comité :

Travaux de concours. — Dans l'assemblée générale du 4 novembre les deux sujets pour le concours primé ont été fixés pour 77/78 comme suit, et il est recommandé à chaque officier de s'en occuper :

1^o Les dispositions prises par des règlements et des plans d'instruction pour les exercices de tir d'infanterie atteignent-elles leur but ?

Est-il désirable que le tir conditionnel soit encore continué, au moins pour les carabiniers, après les écoles des recrues et de quelle manière ?

2^o Exposition des principes qui doivent diriger le combat actuel de l'infanterie.

Il sera délivré pour les meilleures solutions de chaque sujet un premier prix de fr. 150 et un second de fr. 75, dont en tout fr. 450. Le concours est libre pour MM. les officiers de toutes les armes. Le terme pour la présentation des travaux est fixé à fin mars 1878; ils doivent être scellés, munis d'une devise, et adressés au Président du comité central qui les remettra au jury.

Wangen, 6 novembre 1877.

(Signatures.)

Section bernoise.

Cette section aura sa réunion générale annuelle à Berne le 20 courant. Elle s'occupera entr'autres des projets d'économies dans l'exécution de l'organisation militaire et de diverses affaires administratives. Elle entendra aussi un rapport de M. le lieutenant-colonel Walther sur les exercices de campagne du 14^e corps d'armée allemand en automne 1877. Un banquet terminera la réunion, qui aura lieu en tenue de service avec la casquette.

Comité central.

La circulaire transmettant aux sections la proposition de la section de Genève, relative aux projets d'économies pendant devant les Chambres, a provoqué jusqu'à présent six réponses : St-Gall, Zurich, Bâle, Vaud,

Genève et Neuchâtel. St-Gall demande une réunion de délégués au plus tôt; mais cette demande n'a encore réuni que juste l'appui de 4 sections voulu par les statuts, tandis que 2 sections, Genève et Bâle, sont d'avis différent. Il est probable néanmoins que le Comité central se décidera à convoquer prochainement une réunion de délégués.

Section soleuroise.

Cette section, désignée par l'assemblée générale de Lausanne comme siège du futur comité central, vient de constituer ce dernier comme suit :

Président,	M. le lieutenant-colonel Vigier.
Vice-Président,	M. le major Kottmann.
Rapporteur,	M. le major Heutschi.
Caissier,	M. le capitaine Niggli.
Secrétaire,	M. le lieutenant Stämpfli.

BIBLIOGRAPHIE

Etude expérimentale sur la marche, par V. Legros, capitaine au 43^e de ligne. Section II. Instruction sur l'emploi de l'abaque de marche perpétuel d'une colonne de troupe. — Paris, Tanera. 1877, broch. in-8, avec une épure.

Dans les études antérieures dont la *Revue Militaire suisse* a parlé¹, l'auteur s'était occupé de la marche d'un homme isolé et, appliquant à ses recherches les méthodes générales modernes des sciences expérimentales, il avait en quelque sorte érigé en vraie et nouvelle science tout ce qui se rapporte à la marche des troupes.

Dans l'étude actuelle il ne s'agit plus de la marche individuelle, mais de celle des colonnes, que depuis quelques années on cherche à rendre à la fois scientifique et mécanique le plus possible. A cet effet on a imaginé, pour compléter les tableaux de marche ou de dislocation habituels, des tracés graphiques imités de ceux des chemins de fer, et en France on a donné à ces tracés le nom d'*abaques*, nom emprunté à de savants mémoires de MM. les ingénieurs Lalanne et Goulier.

Après avoir décrit, avec plus ou moins de détails, quelques abaques déjà essayés, l'auteur en propose un perfectionné qui paraît en effet aussi simple que cette machinerie peut l'être. Nous ne nous hasarderons d'ailleurs pas à en dire davantage, craignant de n'avoir pas suffisamment saisi, par le fait de notre seule ignorance sans doute, les mérites et les beautés de l'abaque de marche perpétuel.

Voici du reste quelques extraits de ladite brochure qui éclaireront le sujet mieux que nous ne pourrions le faire.

« Une première application de l'abaque a été faite à quelques marches de la 1^{re} division d'infanterie, grâce à la bienveillance éclairée de son chef d'état-major, et de hautes approbations ont sanctionné cette tentative; mais l'emploi des tracés était resté borné à ce qui concerne les attributions de l'état-major, tandis que l'application complète du système implique, ainsi qu'on le verra plus loin, la participation de tous les corps de troupes; dans l'état-major même, les explications n'ayant été données que verbalement, n'avaient pas été transmises à tous ceux par les mains desquels les abaques avaient passé; certaines difficultés d'ailleurs n'ont été soulevées et résolues qu'au courant des applications, de sorte que, bien que depuis lors les tracés semblent avoir gagné un certain nombre de partisans, la connaissance des ressources qu'ils présentent est loin de s'être également généralisée; nous croyons donc

¹ Voir N^o 18, de 1876.